



GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE

Contrat pour l'École

10 priorités pour nos enfants



www.contrateducation.be

Tirer chaque enfant vers le haut ...

Entouré par une équipe pédagogique au rôle renforcé, l'enfant doit être placé au centre du projet éducatif de la Communauté française. Notre devoir à tous, parents, enseignants, politiques, c'est d'accepter chaque enfant là où il est, et de l'emmener le plus haut possible, au maximum de ses capacités. Pour cela, l'école doit garantir à chacun un égal accès aux connaissances et aux savoir-faire. Porteur de ce bagage, le jeune pourra exercer pleinement son esprit critique et laisser s'épanouir sa personnalité. Son émancipation sera réussie lorsqu'au terme de sa scolarité, il sera capable de s'orienter dans le monde et de bâtir librement sa vie.

Permettez-moi donc d'introduire ce Contrat pour l'Ecole en remerciant toutes celles et tous ceux qui ont contribué à rendre la confiance à nouveau possible.

Ma gratitude va d'abord aux enseignants et au personnel d'éducation qui, malgré les graves difficultés financières du passé, ont su garder le cap et maintenir intacte leur motivation. Ils sont les grands artisans de l'émancipation de nos jeunes et la source de tous les progrès futurs.

Merci ensuite aux responsables politiques francophones qui ont obtenu le refinancement de la Communauté française.

Merci aux organisations représentatives pour le travail de liaison, de proposition et de négociation qui a rendu possible la rédaction d'un Contrat pour l'Ecole plein de souffle et d'ambition.

Merci enfin aux 30.000 personnes qui, entre janvier et mai 2005, ont participé aux quelque 200 rencontres afin de nourrir et d'enrichir la réflexion menée collégalement.

De cette large consultation est né un document en forme de synthèse et de prospective. Le présent Contrat pour l'Ecole fixe dix priorités, chiffrées et programmées. Les engagements pris seront tenus grâce à la mobilisation de tous. Cela commence tout de suite : à la rentrée de septembre 2005, plus de 400 instituteurs supplémentaires viendront renforcer l'encadrement dans les deux premières années du primaire.

La formation de nos enfants, leur qualité de vie et celle de nos enseignants méritaient que l'on s'arrête pour réfléchir ensemble. Le rêve d'une école où, grâce aux efforts fournis, on apprend à se perfectionner pour prendre sa place dans le monde continuera longtemps d'éclairer notre travail à tous.



Marie ARENA

Contrat pour l'École

10 priorités pour nos enfants

Pour la première fois depuis des années, la Communauté française a voulu construire un projet en donnant la parole aux centaines de milliers de personnes qui s'investissent quotidiennement dans l'école, aux enseignants d'abord, aux directeurs d'écoles et à leurs staffs administratifs, aux éducateurs, aux agents des CPMS, au personnel paramédical, etc. Mais aussi aux parents et aux élèves qui s'inquiètent de l'avenir. Et enfin, à tous ceux pour lesquels l'école, et plus largement l'éducation, est un facteur essentiel d'émancipation.

Grâce à la participation active du monde de l'éducation et au refinancement de la Communauté, des perspectives s'ouvrent pour nos jeunes. Fort de ces deux éléments, le Gouvernement de la Communauté française a décidé de faire de l'école sa toute première priorité.

Aujourd'hui renforcé, modifié, amélioré grâce à l'apport de milliers de contributions, le Contrat stratégique pour l'Education peut devenir le **Contrat pour l'École**. Il doit servir à ce que les efforts de tous aillent dans la même direction : **aller chercher chaque enfant là où il est et l'amener au maximum de ses possibilités.**

Ce Contrat est un engagement négocié. Il ne propose pas de formule miracle. Mais c'est un projet ambitieux qui requiert la collaboration et les efforts de tous. C'est surtout un projet indispensable pour nos enfants. Il y a urgence. Les constats sont connus.

Le Contrat pour l'École ne fait pas de promesses en l'air. Il s'articule autour de 10 priorités fortes. Pour chacune d'elles, les mesures sont chiffrées et programmées.

Avec ce Contrat pour l'École, nous disposons d'un instrument sérieux pour recréer pas à pas les conditions de la confiance, pour que chacun se sente bien dans l'école, à commencer par ceux qui en ont fait leur vocation.

Cette ambition s'est traduite en budget. Au-delà des apports pour la revalorisation salariale du personnel enseignant (389 millions € à l'horizon 2010), de l'augmentation des subventions de fonctionnement des écoles (173 millions € à l'horizon 2010), de la majoration des moyens consacrés aux bâtiments scolaires (37 millions € à l'horizon 2010), ce sont quelque 40 millions € supplémentaires que ce Contrat pour l'École mobilisera annuellement.

Un constat : les 4 problèmes majeurs de notre enseignement

1° Un nombre trop important d'élèves ne maîtrise pas suffisamment la lecture, l'écriture ou encore le calcul. Des apprentissages de base qui sont pourtant indispensables à la vie citoyenne et à l'insertion professionnelle et qui conditionnent tous les apprentissages ultérieurs.

2° Au regard de ces lacunes, on ne s'étonnera pas du nombre d'élèves qui n'obtiennent jamais un diplôme ou l'obtiennent avec un retard considérable. Le taux de diplômés du secondaire est trop faible et le taux de redoublement trop élevé.

3° Troisième problème : la ségrégation. Les bons élèves côtoient les bons. Les moins bons côtoient les moins bons. On en arrive à des situations inacceptables : certains établissements concentrent tous les problèmes et sont pointés du doigt; d'autres sont montrés en exemple. Cela n'a rien d'efficace mais surtout rien de juste. Le système scolaire n'assure pas un enseignement optimal à chaque élève quel que soit l'établissement choisi.

4° Enfin, de trop nombreux élèves fréquentent des écoles, des filières ou des options qu'ils n'ont pas choisies. Soit parce qu'ils n'ont pas de projet, soit parce que des difficultés précédentes les ont éloignés de leur projet. Cette situation entame leur motivation. Elle n'est pas propice aux apprentissages et, plus largement, à leur émancipation personnelle.

Des objectifs partagés

Face à ces problèmes, les objectifs du Contrat pour l'Ecole s'imposent. Il faut se battre pour un niveau d'exigence plus élevé, augmenter le nombre de diplômés, diminuer l'échec scolaire, oser la mixité sociale, mettre sur pied d'égalité les filières d'enseignement et combattre la relégation.

Concrètement, la Communauté veut renforcer ses exigences, en appelle aux efforts de chacun et s'impose des objectifs chiffrés. D'ici 2013, il est de notre responsabilité de mobiliser tous les efforts pour tirer chaque enfant vers le haut :

- > porter 100% des jeunes de 14 ans au Certificat d'Etude de base
- > conduire 85% des jeunes de 20 ans au certificat de qualification ou d'enseignement secondaire supérieur
- > réduire de moitié le nombre d'échecs en primaire
- > réduire de 25% l'échec en secondaire

Les notions d'effort et de travail seront les clés de la réussite.

Une nécessité : se mobiliser pour l'école

Le 29 novembre 2004, le Gouvernement de la Communauté française et 21 organisations représentatives ont identifié ensemble les quatre problèmes majeurs, et fixé les six objectifs et l'échéance du Contrat stratégique pour l'Education. Pour la première fois, dans le cadre de cette Déclaration commune, les partenaires sociaux interprofessionnels se sont associés à la communauté éducative pour montrer combien ce projet nous concerne tous.

Deux mois plus tard, le 21 janvier 2005, le Gouvernement a soumis le Contrat stratégique pour l'Education à une large consultation. Ce document de septante-huit pages déclinait les six objectifs en trois axes, quarante-deux orientations et deux cent sept mesures.

Après 7 soirées-débats auxquelles ont participé plus de 6.000 personnes; grâce aux 1.000 enseignants qui ont nourri de leur réflexion et de leur expérience les colloques sur les manuels scolaires et sur la lecture; sur base de 1.373 contributions écrites dont celles de 124 organisations représentatives; à travers 35 visites d'écoles et l'écoute de 40 associations; grâce au site internet visité par 24.979 personnes; après plus de 200 réunions; après les débats au Parlement, avec les Régions wallonne et bruxelloise ainsi qu'avec la COCOF, le Gouvernement de la Communauté française adopte le Contrat pour l'Ecole le 31 mai 2005.

Le Contrat aujourd'hui : 10 Priorités pour nos enfants

Amélioré grâce à toutes ces contributions, le texte définitif a fortement évolué par rapport au projet initial. Le Contrat pour l'Ecole se concentre sur dix priorités pour nos enfants. Fortes, chiffrées et programmées dans le temps, elles mobiliseront l'action du Gouvernement de la Communauté durant cette législature.

La consultation et la concertation devaient déterminer les priorités, élaborer un calendrier de mise en oeuvre et opérer les choix budgétaires nécessaires. C'est aujourd'hui chose faite :

- > Le nouveau document se concentre tout d'abord sur **dix priorités**. Il passe de plus de 200 à une cinquantaine de mesures chiffrées et programmées. L'exercice a été difficile. Des secteurs regretteront sans doute de ne pas y figurer. La concertation a cependant permis de recueillir un large consensus sur ces priorités.
- > Les **arbitrages budgétaires** ont été réalisés.
- > Le **calendrier de travail** a été construit pour cette législature. Il tient compte des

urgences et du temps nécessaire à la mise en oeuvre des mesures, à l'évaluation de leurs résultats et surtout à l'implication de tous.

- > De **nouvelles préoccupations** sont apparues comme par exemple la formation initiale des enseignants et un statut pour les péruicultrices.

1ère Priorité : Plus d'enseignants pour nos enfants

Lorsqu'un enfant décroche dès le début, le fossé se creuse et il devient difficile de le combler. Les premières années sont déterminantes dans l'acquisition des savoirs de base tels la lecture, l'écriture et le calcul. Pour permettre aux instituteur(trice)s de s'arrêter avec chaque élève, de vérifier ses acquis, de remédier immédiatement à tout décrochage et de lui garantir un bon départ, l'encadrement sera augmenté en maternelle et dans les deux premières années du primaire.

Améliorer l'encadrement dans l'enseignement maternel.

L'entrée en maternelle est possible dès que l'enfant atteint l'âge de 2 ans et demi. Les enfants arrivent donc à tout moment de l'année et le nombre d'élèves dans une classe peut fortement augmenter. Cette augmentation sera prise en compte et l'encadrement évoluera en fonction. L'engagement de **160 instituteur(trice)s** dès la rentrée 2005 (320 pour l'année scolaire 2006-2007) assurera un meilleur suivi à chaque enfant.

*Budget : 2.549.452 €
en année pleine.*

*Entrée en vigueur :
Progressive dès la rentrée scolaire 2005-2006*

Renforcer l'encadrement dans les deux premières années du primaire. Des classes trop importantes ne permettent pas d'accorder à chaque enfant l'attention dont il a besoin et de remédier aux problèmes qu'il rencontre. L'engagement de **360 enseignants supplémentaires** en 2005 (540 en 2006) permettra de réduire la taille des classes ou d'engager un maître de remédiation, ce qui aidera chaque élève à mieux apprendre à lire, écrire et calculer.

*Budget : 17.152.000 €
en année pleine.*

*Entrée en vigueur :
1ère phase dès la rentrée 2005-2006. 2ème phase à la rentrée 2006-2007.*

Renforcer l'encadrement dans les écoles de petite taille. Régulièrement confrontées à des classes surpeuplées, les écoles de moins de 50 élèves pourront soulager les enseignants à certains moments de la semaine grâce à du personnel complémentaire. **160 enseignants** seront mis à disposition des 670 implantations de moins de 50 élèves. Ici aussi, l'objectif vise à mettre du côté de l'élève toutes les chances de maîtriser au mieux les savoirs de base.

*Budget : 5.398.475 €
Entrée en vigueur :
Dès septembre 2005*

Mettre progressivement en place un cadre organique pour les puéricultrices. Membres à part entière des équipes pédagogiques, les puéricultrices ne disposent actuellement pas du statut équivalent à leur fonction. Progressivement, elles quitteront les contrats d'aide à la promotion de l'emploi ou d'agent contractuel subventionné (APE/ACS) pour un statut valorisant.

*Entrée en vigueur :
Progressive dès l'année
scolaire 2006-2007*

Priorité 2 : Conduire chaque jeune à la maîtrise des compétences de base

Maîtriser les compétences de base qui constituent l'essentiel indispensable à la vie en société et aux apprentissages ultérieurs. Tel est l'objectif que l'école doit poursuivre pour chaque élève au terme de la 2^{ème} secondaire. Actuellement, trop de lacunes subsistent pour certains. De nombreux élèves se voient interdire certains choix, sont regroupés par niveaux ou sont victimes de sélections douloureuses. Différentes améliorations aideront les écoles à amener les élèves à la maîtrise de ces savoirs essentiels.

Assurer une meilleure transition entre le primaire et le secondaire. Le passage du primaire au secondaire peut entraîner certaines ruptures dans l'apprentissage des savoirs de base. Afin d'assurer la cohérence, les professeurs des deux dernières années de l'enseignement primaire et du premier degré de l'enseignement secondaire travailleront collectivement à la maîtrise par tous les élèves de la lecture, du calcul et de l'écriture.

*Budget : Un montant
sera réservé sur le bud-
get alloué à la recher-
che en éducation.
Entrée en vigueur: Cinq
expériences pilotes en
2005-2006.
Généralisation progres-
sive pour la rentrée
2008-2009*

Renforcer la grille commune d'une 28^{ème} période de cours dans toutes les écoles. Cette 28^{ème} heure sera affectée au français ou aux mathématiques. Le choix sera laissé à l'appréciation de l'école.

*Entrée en vigueur :
Rentrée scolaire
2006-2007.*

Définir la fonction et l'organisation des activités au choix. Les 4 périodes d'activités au choix devront renforcer, par méthodologies différentes, les disciplines de la grille commune. Elles relèveront de 4 domaines : le français (latin, théâtre, expression...), les langues modernes, les sciences et technologies (mathématiques appliquées, laboratoires, activités pratiques...) et les activités sportives et artistiques.

*Entrée en vigueur :
Rentrée scolaire
2006-2007*

Accentuer la remédiation. Il est essentiel de lutter au plus vite et le plus efficacement possible contre toutes les formes de décrochage scolaire. Trois mécanismes de remédiation devront être proposés par chaque établissement. Primo, la priorité sera donnée à la remédiation immédiate au sein du cours normal de la classe. Secundo, la possibilité d'organiser une année complémentaire au sein du 1er degré sera maintenue. Tertio, un parcours différencié restera organisé à l'intention des élèves s'inscrivant dans le secondaire sans avoir obtenu leur Certificat d'Etude de base. Il visera la maîtrise des compétences attendues à 12 ans en vue de la réintégration dans le parcours commun. Afin de mettre un maximum d'enseignants à disposition des élèves du 1er degré, les écoles ne pourront plus transférer les moyens qui leur sont attribués pour le 1er degré vers les années ultérieures.

*Entrée en vigueur :
Rentrée scolaire
2007-2008*

Evaluer l'opportunité d'organiser une épreuve commune au terme du tronc commun. Cette épreuve s'inscrira dans le pilotage de notre système scolaire et attestera de la maîtrise des compétences attendues à 14 ans en accordant une attention particulière au français et aux mathématiques. Cette épreuve devra s'inscrire dans le pilotage de notre système scolaire et permettre à chaque établissement de se situer par rapport à ces exigences. Aucun classement, ni d'élèves, ni d'écoles, ne sera rendu public.

*Entrée en vigueur :
Rentrée scolaire
2008-2009*

Priorité 3 : Orienter efficacement chaque jeune

Trouver sa voie. Construire positivement son projet de vie. Un challenge fondamental qui implique une orientation et une information pertinente pour chaque jeune.

Confirmer les Centres psycho-médico sociaux dans leurs missions essentielles et leur donner les outils nécessaires pour les remplir. Leur compétence et leur approche globale des élèves et du milieu scolaire font des CPMS des acteurs incontournables de l'orientation comme de la guidance. En développant des partenariats, ils joueront un rôle fondamental dans l'information sur les métiers et les études.

*Budget : 300.000 €
(informatisation)
Entrée en vigueur :
Rentrée scolaire
2005-2006.*

Organiser une information sur les métiers et les professions dans les premières années du secondaire. Cette information aura pour but de mettre en valeur et de mieux définir les métiers. Dotés d'une meilleure connaissance des métiers et des professions ainsi que des études qui y conduisent, les jeunes seront aidés dans leurs choix d'orientation.

*Entrée en vigueur :
Rentrée scolaire
2006-2007.*

Former les agents des CPMS à l'orientation, à l'information... Afin d'assurer aux jeunes des conseils optimaux, une priorité sera accordée dans la formation des agents des CPMS à l'orientation et à l'information relative à l'évolution des études et des professions.

*Entrée en vigueur :
rentrée scolaire
2005-2006*

Sensibiliser les enseignants, dans leur formation, aux diverses facettes de l'orientation. De par leur proximité avec les élèves, les professeurs peuvent être de précieux conseillers d'orientation. Afin de ne négliger aucune piste, il est important qu'ils soient sensibilisés à l'orientation tout au long de leur formation.

Assurer un passage harmonieux d'un niveau d'étude à l'autre. Cinq expériences pilotes associant des enseignants du secondaire et de l'enseignement supérieur seront lancées. L'objectif est d'assurer une continuité dans l'apprentissage des jeunes et de leur permettre de vivre cette période de changement le plus sereinement possible.

*Entrée en vigueur :
Au cours de l'année
scolaire 2006-2007.*

Développer un service d'« information-orientation » commun à la Communauté française, à la Région wallonne et à la COCOF. Il réunira l'enseignement et les organismes communautaires de l'emploi et de la formation. Ses missions prioritaires seront d'alimenter les opérateurs de formation en données crédibles et actualisées sur les métiers et les professions et de leur fournir les outils pertinents pour exercer leur mission d'orientation.

*Entrée en vigueur
progressive à partir de
la rentrée scolaire
2006-2007.*

Priorité 4 : Choisir et apprendre un métier à l'école

Les filières techniques et professionnelles souffrent de leur image de marque. Or, pour de très nombreux jeunes, se préparer à un métier donne du sens à l'école. Plus qu'un apprentissage, ils y découvrent une passion qui leur ouvrira les portes du monde pro-

fessionnel. Il est donc important que ces métiers évoluent avec la société, que les élèves les apprennent sur des équipements adaptés et que les compétences nécessaires à l'exercice de ces métiers soient clairement définies.

Développer une politique cohérente en matière d'investissements en équipements. Pour apprendre leur futur métier dans les meilleures conditions, les élèves doivent pouvoir disposer d'équipements en phase avec les réalités du monde du travail. Sur la base d'un cadastre des équipements scolaires mais aussi de ceux de la formation professionnelle wallonne et bruxelloise (centres de compétence...), trois orientations seront prises. Tout d'abord, le renforcement des équipements de base des écoles, ensuite, une utilisation accrue des équipements régionaux et enfin, la création d'une vingtaine de centres de technologie avancée (CTA). Ces centres mettront des équipements de pointe à la disposition des élèves et des enseignants de toutes les écoles.

Entrée en vigueur : définition et mise en oeuvre du cadastre au premier semestre 2006. La politique d'investissements et de gestion concertée commencera progressivement à partir de 2007.

Amplifier et systématiser l'organisation de stages dans le 3ème degré de l'enseignement technique et professionnel. Les stages confrontent les jeunes au monde du travail. Ils leur permettent de mettre concrètement leur formation en pratique. Il s'agit d'une source importante de motivation et de réussite.

Entrée en vigueur : Rentrée scolaire 2007-2008.

Valoriser une approche « métiers ». L'enseignement qualifiant gagnera en attrait et en qualité s'il conduit vers des métiers clairement identifiés. En partenariat avec les différents secteurs professionnels, les compétences nécessaires à l'exercice d'un métier et la formation nécessaire pour les obtenir seront redéfinies.

Entrée en vigueur : Dès la rentrée scolaire 2006-2007, les métiers et les profils de formation seront complétés et actualisés.

Inscrire l'alternance dans l'enseignement qualifiant. L'alternance devra mieux contribuer à l'acquisition d'un certificat de qualification. Les CEFA seront confirmés dans leur rôle et progressivement amenés à renforcer la formation générale et citoyenne des jeunes qu'ils prennent en charge en les aidant à franchir un maximum d'étapes vers le Certificat de l'Enseignement Secondaire Supérieur.

Entrée en vigueur : Le repositionnement des CEFA serait mis en oeuvre à partir de 2008 après la mise en oeuvre d'expériences pilotes dès 2007.

Organiser la filière qualifiante en modules. Pour mieux prendre en compte les rythmes d'apprentissage des élèves, les formations qualifiantes seront organisées en modules et par degré.

*Entrée en vigueur :
Progressivement à partir
de la rentrée 2007-2008*

Priorité 5 : Mieux préparer les enseignants

Chevilles ouvrières de la mise en oeuvre de ces différents objectifs, les enseignants y seront sensibilisés via une formation initiale et continuée de haut niveau. Une attention particulière sera accordée :

- > aux différentes méthodes d'apprentissage de la lecture
- > à l'utilisation des manuels scolaires
- > à la détection rapide des difficultés
- > aux techniques de remédiation ainsi qu'aux mécanismes sociologiques ou psycho-affectifs qui peuvent expliquer les difficultés d'apprentissage d'un élève
- > à une meilleure compréhension des référentiels et des compétences
- > à la gestion de groupes hétérogènes
- > aux implications de la modularisation de l'enseignement qualifiant
- > à l'encadrement des stages

Améliorer la formation initiale des enseignants. Elle sera réévaluée à la lumière des orientations prises par le Contrat pour l'Ecole.

Revoir les exigences du certificat d'aptitude pédagogique. Ce certificat est principalement destiné aux enseignants du qualifiant. La refondation de cet enseignement nécessite de revoir les aptitudes exigées des enseignants. Nous pensons ici aux changements induits par la modularisation, à l'accompagnement des stages, etc.

Budget pour les quatre mesures :

Ces dispositifs s'inscrivent dans le cadre actuel des budgets dévolus à la formation (11.225.000 € pour la formation en cours de carrière dans l'enseignement obligatoire).

Développer des modules de formation spécifique pour les formateurs d'enseignants. Aujourd'hui, la formation continue des enseignants reste structurée sous forme d'un catalogue d'offre. Chaque formateur intervient isolément. Il conviendra d'amener les formateurs à inscrire leurs pratiques dans les objectifs du Contrat pour l'Ecole.

Entrée en vigueur des quatre mesures :

Rentrée scolaire 2006-2007

Recentrer la formation continuée sur les objectifs et priorités du Contrat pour l'Ecole. Pour rencontrer les propositions et

besoins réels exprimés par les enseignants à travers les trois consultations, les deux décrets seront fondus en un seul. La formation continuée sera articulée sur un dispositif à deux niveaux : un niveau interréseaux et un niveau réseaux-établissements

Priorité 6 : Doter les élèves et les enseignants des outils du savoir

Lire, calculer, écrire. Pour arriver à une meilleure maîtrise de ces matières essentielles, pour aider à structurer ces apprentissages, pour permettre un contact souvent trop rare avec le livre, il importe de favoriser l'utilisation de manuels scolaires. Par ailleurs, pour garantir à tous la maîtrise des savoirs de base, les enseignants doivent être dotés d'outils pédagogiques de qualité.

Créer un fonds interréseaux de prêt de manuels scolaires. Doté d'un budget annuel d'au minimum 1 million d'€, il sera réservé dans un premier temps aux élèves des deux premières années primaires. Il s'étendra progressivement jusqu'au premier degré du secondaire

*Budget : 1 million d'€.
Ce budget sera augmenté annuellement d'au moins 10% lors des 7 années suivantes afin d'atteindre une dotation d'au moins 1.750.000 € à la rentrée 2012-2013.
Entrée en vigueur : rentrée 2006-2007.*

Charger la commission de pilotage d'accorder un agrément aux manuels scolaires afin de vérifier leur conformité avec le prescrit du décret missions et les référentiels pédagogiques communs. Il s'agira de mettre en évidence les manuels qui s'inscrivent dans la concrétisation des objectifs poursuivis.

*Entrée en vigueur :
2ème semestre
2005-2006*

Diffuser des outils pédagogiques aux enseignants. Cet échange a pour but de mettre à la disposition de tous les bonnes pratiques développées au quotidien dans les classes et les écoles.

*Entrée en vigueur :
2ème semestre
2005-2006*

Priorité 7 : Valoriser les enseignants

Le cadre de travail des enseignants peut être amélioré. Le refinancement de la Communauté française a permis de négocier avec les organisations syndicales un accord sur le volet quantitatif de leurs revendications. Une revalorisation barémique a été octroyée. Les possibilités de départ en prépension ont été confirmées et assouplies, sans parler de l'alignement barémique des instituteurs sur les régents. Aujourd'hui, avec le Contrat pour l'Ecole, le Gouvernement s'engage sur le volet qua-

litatif des revendications enseignantes. Outre la création d'un cadre organique pour les puéricultrices dont il est fait mention en priorité n°1, plusieurs mesures statutaires seront négociées pour entrer en application à partir du 1er janvier 2007.

Créer un régime uniforme de titres et de fonctions pour tous les réseaux d'enseignement, pour le fondamental et pour le secondaire, pour l'ordinaire et le spécialisé. Ainsi, désormais, avec un même diplôme, on pourra donner les mêmes cours, aux mêmes conditions, dans tous les réseaux et bénéficier des mêmes avancées en matière d'ancienneté administrative et de rémunération.

*Entrée en vigueur :
au plus tôt janvier 2007*

Actualiser certains statuts tels ceux des enseignants du réseau organisé par la Communauté française ou des enseignants de religion dans l'officiel subventionné.

*Entrée en vigueur :
au plus tôt janvier 2007*

Supprimer la Commission de Bond't. Celle-ci vérifie la compatibilité du métier d'enseignant avec l'exercice d'une profession sous statut d'indépendant. Sa suppression permettra à de nombreuses personnes de transmettre leurs connaissances professionnelles tout en continuant à exercer dans la profession qu'ils enseignent.

*Entrée en vigueur dès
2006*

Priorité 8 : Piloter les écoles en permanence

Tout changement doit être accompagné. C'est sans doute ce qui a manqué le plus ces dernières années. Piloter, c'est évaluer la situation au regard des objectifs et corriger les gestes quotidiens au plus près. Or, aujourd'hui, ce pilotage est largement déficitaire. Chaque établissement, voire chaque enseignant reste seul face à ses difficultés, pour les détecter comme pour y remédier. Ce projet prioritaire de cohérence et d'accompagnement concerne tout à la fois l'administration, l'inspection, les établissements, les directions d'école et les enseignants. Il poursuit un objectif ambitieux : améliorer la qualité et l'efficacité de notre système scolaire.

Renforcer le rôle et les moyens de la commission de pilotage. Composée de représentants de tous les acteurs et de tous les secteurs de l'école, elle sera amenée à jouer un rôle pivot de plus en plus important entre le Gouvernement et les acteurs de terrain. A partir des indicateurs dont elle se sera dotée et des évaluations qu'elle organisera, elle pourra tenir un tableau de bord qui doit nous permettre de voir si tout est mis en oeuvre

*Entrée en vigueur :
5 chargés de mission
supplémentaires seront
affectés à la Commission
de pilotage dès le 1er
septembre 2005 et 5
autres au 1er septem-
bre 2006.*

pour atteindre les objectifs poursuivis.

Réformer les services d'inspection. Pour mieux piloter notre système éducatif, il est nécessaire que l'inspection se concentre sur l'évaluation et le renforcement de la qualité des écoles. L'animation pédagogique propre à chaque réseau devra aider à ce que les remédiations à apporter aux difficultés relevées s'intègrent dans la pratique quotidienne des enseignants. Pour y arriver, certaines compétences administratives de l'inspection seront transférées vers l'administration. Les inspecteurs seront recrutés sur base d'un brevet et seront issus de tous les réseaux.

Budget :
Au niveau de l'inspection, augmentation du budget de 160.000 € ;
au niveau du renfort de l'administration :
550.000 €
Entrée en vigueur :
Rentrée 2006-2007

Renforcer le dispositif d'évaluations externes. Les évaluations externes offrent une image plus objective de l'enseignement. Cela aide les équipes pédagogiques à évaluer le résultat de leur action et, le cas échéant, à prendre les mesures correctrices. Concrètement, chaque année tous les élèves de toutes les écoles d'une année primaire et d'une année secondaire différentes seront soumis à une évaluation externe non certificative et informative. Sur la base des résultats de l'école, les services d'inspection et d'animation pédagogiques aideront à définir des stratégies visant à améliorer ces résultats. Les établissements particulièrement éloignés des performances moyennes ou connaissant un taux d'échec anormalement haut devront définir un plan de rattrapage.

Budget : 300.000 €
Entrée en vigueur :
Adoption par le parlement avant mai 2006.

Réaliser une épreuve commune en lien avec l'octroi du Certificat d'Etude de base. Pour garantir à ce certificat un niveau d'exigence élevé et parce que ce certificat atteste de la maîtrise de compétences de base, à partir de l'année scolaire 2006-2007, tous les élèves de 6ème primaire présenteront une épreuve commune en lien avec l'octroi de ce Certificat.

Entrée en vigueur :
année scolaire 2006-2007

Valoriser les directions d'écoles. Les chefs d'établissements doivent être le moteur du changement. La mission du directeur comporte à la fois des aspects pédagogiques, relationnels et administratifs. Il convient de donner à la fonction du directeur la reconnaissance et les moyens liés à sa spécifi-

Budget :
13,3 millions d'€ en 2009. Cet apport progressif de la Communauté française démarrera dès 2006-2007

cité. Cette fonction doit être davantage reconnue, valorisée, encadrée et clarifiée. Ainsi :

- > un nouveau statut leur sera conféré
- > l'outil informatique sera modernisé pour simplifier les tâches demandées par l'administration centrale aux directions d'écoles
- > les directeur(trice)s d'écoles primaires titulaires d'une classe recevront des moyens supplémentaires pour assumer à la fois leur rôle de direction et leur fonction pédagogique
- > une aide spécifique équivalente à un emploi temps plein par tranche de 500 élèves sera progressivement octroyée aux directions d'écoles fondamentales.

(lors de l'entrée en vigueur du nouveau statut - 0,9 en 2006, 4,9 en 2007, 9,7 en 2008). Dans un 1er temps, l'aide sera octroyée aux directions avec classe. L'objectif d'une aide spécifique par tranche de 500 élèves pourra être atteint si l'apport significatif de la Communauté est complété par une intervention des pouvoirs organisateurs rendue possible grâce, notamment, à l'augmentation des subventions de fonctionnement

Renforcer l'administration de l'enseignement obligatoire afin de lui permettre d'améliorer ses services dans un triple souci de qualité, de rapidité et de convivialité.

Budget : 4 équivalents temps plein par an (± 100.000 €/an)

Priorité 9 : Non aux écoles ghettos

Aucun parent ne cherche à mettre son enfant dans une mauvaise école. Tous n'ont pas les moyens de l'inscrire dans une bonne. La première mesure à prendre consiste donc à améliorer le niveau des écoles les plus faibles. Toutefois, la société ne gagne rien à regrouper les élèves sur base de leur origine socio-économique ou de leurs résultats. Il n'y a pas de solution miracle à ce problème. Au contraire, ce sont des mesures diverses mais complémentaires qui doivent être mises en oeuvre. D'abord pour empêcher la ségrégation, ensuite pour favoriser la mixité sociale.

Prendre en compte administrativement les élèves amenés à changer d'école suite à une exclusion et ce aussi bien pour l'encadrement que pour l'attribution des subventions.

*Entrée en vigueur :
Rentrée 2006-2007*

Réguler les refus d'inscription. Les établissements seront tenus d'inscrire les élèves dans un registre au fur et à mesure de leur demande d'inscription afin de rendre objectives les listes d'attente .

Budget : 4 équivalents temps plein par an (± 100.000 €/an)

Limiter les possibilités de changements d'établissements au sein d'un cycle ou d'un degré.

*Entrée en vigueur :
Rentrée 2006-2007*

Réaliser à bref délai une étude interuniversitaire qui déterminera l'efficacité et la faisabilité d'autres mesures davantage incitatives visant à favoriser la mixité sociale comme par exemple lier le calcul de l'encadrement à l'origine socio-économique des élèves accueillis dans l'établissement.

*Budget : 150.000 €
Entrée en vigueur :
L'étude sera réalisée
durant l'année civile
2006.*

Priorité 10 : Renforcer le dialogue écoles - familles

La qualité des relations établies entre la famille et l'école constitue un élément qui influe considérablement sur la réussite de l'élève. Il est donc primordial d'améliorer ces relations tout en tenant compte des différents vécus et des différents établissements.

Mettre en place des projets visant à renforcer les liens « familles - écoles » et à organiser la participation des parents à la vie de l'école. Un appel à projets sera lancé. Les bonnes pratiques retenues bénéficieront d'un accompagnement pour leur mise en oeuvre.

*Budget : 150.000 €
Entrée en vigueur :
L'étude sera réalisée
durant l'année civile
2006.*

Doter les associations de parents d'élèves d'un cadre décretaal afin de clarifier et renforcer leur rôle de lien entre les familles et l'école.

*Entrée en vigueur :
1er janvier 2008.*

Conclure des contrats « écoles - familles ». Pour que les devoirs et les droits de chacun soient clairement définis, ces contrats comprendront un axe général commun à toutes les écoles qui reprendra les règles relationnelles et un axe, aménageable par les associations de parents, qui sera établi au regard du projet pédagogique de l'établissement. Ils aborderont des thèmes tels que le respect et la non-violence, la nécessité d'écoute, la nécessité d'informer les parents, de respecter l'enseignant...

*Entrée en vigueur :
Rentrée scolaire
2006-2007.*

Le suivi du Contrat pour l'Ecole

Puisque le processus participatif se poursuit, puisque nous voulons absolument évaluer la réalisation des objectifs poursuivis, il s'agit de mettre en place les dispositifs qui permettront de poursuivre la réflexion et d'évaluer la mise en oeuvre. Ainsi :

- > Chaque mesure sera concertée avec les organisations représentatives dans le cadre des dispositions réglementaires existantes.
- > La plupart des mesures prendront une forme décrétole, favorisant le débat parlementaire.
- > De nombreuses synergies avec les Régions et la COCOF seront négociées.
- > Un comité stratégique réunissant les signataires de la Déclaration commune sera installé. Il évaluera semestriellement la mise en oeuvre du Contrat pour l'Ecole. Rappelons que, pour la première fois, les partenaires sociaux interprofessionnels y participent.
- > Un groupe de dialogue composé d'enseignants et de chefs d'établissement sera mis en place par la Ministre-Présidente. Ce groupe sera renouvelé annuellement pour moitié afin de permettre à un maximum de personnes d'y participer.
- > Le site créé pour la consultation préalable au contrat (www.contrateducation.be) restera ouvert durant toute la législature. Il restera ainsi une source d'information et d'expression ouverte à tous.
- > La politique de l'éducation en Communauté française ne se limitera pas à ces 50 mesures. D'autres impulsions seront données au cours de la législature, notamment par des mesures portant sur l'enseignement spécialisé, le Vivre ensemble à l'école à travers le rôle des éducateurs, ou encore l'ouverture plus grande de l'école sur le monde par le biais des cyber-écoles ou par la collaboration avec des acteurs associatifs, sportifs et culturels.

PS : Cette brochure ne reprend qu'un bref résumé du Contrat pour l'Ecole et de ses 10 priorités. Si vous voulez vous faire une opinion sur le texte intégral et les 50 mesures, trois possibilités :

- > télécharger le document complet sur www.contrateducation.be
- > téléphoner au 02/227.33.89 ou au 02/221.88.99 pour demander le document
- > demander le document par courrier au Cabinet de la Ministre de l'enseignement obligatoire - Place Surlet de Chokier, 15-17 à 1000 Bruxelles

